



L'UNION DES ARCHITECTES

## **SAUVONS L'EMPLOI DANS NOS TERRITOIRES**

### **Tous unis contre les contrats globaux**

**Élus et maîtres d'ouvrage,  
architectes, ingénieurs, économistes, géomètres-experts  
paysagistes, entreprises et artisans du Bâtiment et des Travaux Publics**

Le 9 avril 2015, en clôturant le congrès de la CAPEB, François Rebsamem déclarait :

**« Le secteur du bâtiment est un secteur vital pour notre économie, pour l'emploi ; vital pour notre pays. »**

Et rappelait :

**« c'est justement parce que le gouvernement les connaît aussi [les entreprises] qu'il a choisi un cap : soutenir les entreprises françaises et renforcer leur compétitivité. C'est son objectif et c'est le mien. Quand je dis " les entreprises ", ce sont toutes les entreprises : petites, moyennes et grandes. Et parmi elles, il y a bien sûr celles du bâtiment. »**

Le secteur du bâtiment est vaste. Il comprend l'ensemble des entreprises du « bâtiment », des Travaux Publics et du paysage, et toutes les entreprises dites de « prestations intellectuelles » : architecture, ingénierie et économie du bâtiment, géomètres, qui couvrent des centaines de milliers d'emplois.

**Si « ce secteur est vital pour notre pays », il l'est tout particulièrement pour nos régions. Ce tissu local d'entreprises est la force des territoires, c'est leur poumon économique, et aujourd'hui le gouvernement veut l'étouffer.**

En effet, **le projet d'ordonnance relative aux marchés publics encourage et promeut le recours aux marchés globaux** par la généralisation de la conception-réalisation avec ou sans exploitation et maintenance, et la libéralisation des marchés de partenariat public-privé en supprimant les dispositions prévues aux articles 12 et 14 de l'ordonnance de 2004.

L'un des articles du projet d'ordonnance oblige bien à l'allotissement mais contredit cette obligation en y ajoutant immédiatement toute une série de dérogations. **C'est donc bien une politique de marchés en « contrats globaux » et « de partenariat public-privé » que l'État veut nous imposer.**

**Mais qui va pouvoir répondre à ces marchés ? Nos TPE et PME locales ?**

NON : elles n'en possèdent pas la capacité financière

**Qui pourra y répondre ? Les « grands groupes » nationaux qui emmèneront dans leur sillage les travailleurs détachés de tous pays pour satisfaire leurs marges.**

**Qui sera perdant ? NOUS TOUS, les habitants de ces territoires.**

**Car ce sont des centaines de milliers d'emplois locaux qui vont disparaître** et qui ne seront pas compensés, menaçant aussi directement l'équilibre des comptes sociaux.

À l'heure où nos élus locaux s'inquiètent de la disparition des professionnels qui maillent leurs territoires, ces contrats globaux vont accélérer la destruction des emplois qualifiés.

**Voulez-vous des départements asphyxiés ?**

**Voulez-vous voir disparaître nos entreprises locales ?**

**Voulez-vous une maîtrise d'œuvre sous-traitante des grands groupes du bâtiment ?**

**Si ce n'est pas le cas réagissez !**

**Voulez-vous aller de l'avant et sauver l'économie locale et les emplois qui s'y attachent ?**

**Voulez-vous offrir un avenir professionnel à notre jeunesse ?**

**Alors, refusez l'actuelle rédaction du projet d'ordonnance des marchés publics, et rejoignez notre combat en signant cette pétition.**

**POUR QUE VIVENT NOS EMPLOIS ET NOS TERRITOIRES**  
**SIGNEZ**